



CHARTRE DU FAIR-PLAY

1) Toute équipe s'inscrivant dans l'activité Foot à 7 s'engage à :

1

- respecter les règlements en vigueur

2

- faire vivre et développer l'esprit de fair-play qui règne à la FSGT.

3

- licencier obligatoirement au moins **10 joueurs** pour débiter le championnat

Nous rappelons que tout joueur s'engageant sur le terrain doit être en possession d'une licence

Le principe de fonctionnement du Foot à 7 en FSGT repose sur l'auto-arbitrage.

Cela suppose que tous les joueurs et dirigeants connaissent les règlements et s'engagent à les respecter, ce qui implique de fait :

1

- Le respect de ses partenaires et de ses adversaires

2

- Le respect des règles régissant le championnat FSGT qui sont différentes de celles appliquées par la FFF : **pas de tacle sur le joueur, pas de hors-jeu**

Les responsables d'équipes s'engagent à faire connaître et à faire respecter cette chartre au sein de leur équipe sur le terrain.

En cas de problème, le responsable d'équipe doit être capable de ramener le calme dans son équipe :

- il peut pour cela demander à son ou ses joueur(s) de «souffler» quelques minutes sur le banc de touche quand il ressent des tensions sur le terrain
- si un match devait être interrompu, les responsables doivent impérativement en informer le comité départemental en indiquant le motif de l'interruption.

La Commission Foot règlera alors les litiges en convoquant les responsables d'équipes concernées. Elle décidera de sanctions éventuelles après avoir entendu les deux équipes.

La Commission Foot proposera au Conseil d'Administration du comité Départemental - seule autorité compétente- d'exclure le ou les joueur(s), voire même l'équipe, se comportant mal sur les terrains du département.

Pour information, les membres de la Commission seront amenés ponctuellement à visiter les terrains, à contrôler les feuilles de match et donc les licences de chaque joueur.

Nom de l'équipe :

Date :

Signature des joueurs